

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2962(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Précisions sur la notion de déficience significative, le type d'informations collectées, le déroulement pratique de la collecte d'informations et l'analyse et la diffusion des informations contenues dans la base de données centrale pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) prévue par l'article 9 bis, paragraphe 2, dudit règlement	
Complétant 2009/0142(COD)	
Sujet	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.04 Banques et crédit	
2.50.10 Surveillance financière	
5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
09/11/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)07534	
09/11/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
22/11/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2962(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/13629

Portail de documentation			

Document de base non législatif		C(2023)07534	09/11/2023	EC	
Document annexé à la procédure		C(2024)0373	16/01/2024	EC	